RéSwimRun - Règlement Intérieur
18 Septembre 2027 - 9ème Édition

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement de part leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci. Cette épreuve est sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon et les points non mentionnés dans ce règlement relève du règlement de la FFTri.

1. Présentation de la course

Nous vous rappelons que le « Ré SwimRun 2027 » est ouvert aux personnes entraînées, présentant une bonne condition physique.

L'épreuve se déroule en une seule étape au rythme de chacun, prenant en compte les barrières horaires figurant dans le carnet de route et sur le site internet www.reswimrun.fr

Les athlètes participent à cette épreuve en ayant pris connaissance du règlement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident de vol ou perte de matériel et/ ou objets personnels.

Les participants déclarés hors barrière horaire ou hors course par l'organisation seront stoppés et pris en charge.

Les formats proposés

• **Un format L** : 30 km au total comprenant 25 km de Run et 5 km de Swim sous forme de portions de 400 à 800 m de natation et 1000 à 3000 m de course. Au total, cela représente 12 portions de natation et 12 portions de course à pied.

• **Un format M et M Solo** : 17 km au total comprenant 13,5 km de Run et 3,5 km de Swim sous forme là aussi de portions de 400 à 800 m de natation et 1000 à 3000 m de course. Au total, cela représente 6 portions de natation et 6 portions de course à pied.

• **Un format S « découverte » et S Solo** : 8 km au total comprenant 6,5 km de Run et 1,5 km de Swim sous forme de petites portions de 300 à 800 m de natation et 1000 à 3000 m de course. Au total, cela représente 3 portions de natation et 3 portions de course à pied.

• **Un format S Challenge Entreprise** : identique au format S DUO.

Remarque: Les parcours sont susceptibles d'évoluer en fonction de contraintes administratives ou météorologiques.

2. Conditions météorologiques

Dans le cas des prévisions météorologiques défavorables, l'organisation se donne le droit d'annuler ou de stopper la compétition. Aucune réclamation ne pourra être retenue à l'encontre de l'organisation.

3. Inscriptions

Pour participer au RéSwimRun:

• Votre équipe doit être constituée de deux personnes (2 hommes ou 2 femmes ou 1 homme et 1 femme) hormis pour les épreuves « solo »

• Les participants des formats M et L doivent être nés en 2009 ou avant. Aucune dérogation ne sera accordée.

• Les participants des formats S doivent être nés en 2011 ou avant. Aucune dérogation ne sera accordée.

• Pour les athlètes licenciés FFTRI « compétition », obligation de télécharger la licence 2027 lors de l'inscription et de la montrer le jour de l'épreuve. Aucune autre licence ne sera acceptée.

• Pour les athlètes non licenciés, un formulaire info santé (FIS) sera à compléter en ligne sur le site de la FFTRI ainsi que l'adhésion à la Licence Expérience (licence journalière)

• Le numéro de dossard ne pourra pas être attribué tant que le FIS ou la licence ne sera pas parvenu à l'organisation.

• L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription ou d'interdire la participation d'un athlète.

4. Tarifs, dates et clôtures des inscriptions

Tarifs par binôme (hors achat licence expérience et frais de gestion en ligne) :

	2 licenciés FFTRI Compétition
Course L	182
Course M	142
Course S	96

Tarifs en « solo » (hors achat pass compétition et frais de gestion en ligne):

	1 licencié FFTRI Compétition
Course M	71
Course S	48

Le tarif comprend :

• Pour le format L : le trajet en navette du village partenaires (avenue Gustave Perreau) de la commune de Rivedoux à Loix (départ).

• Pour le format M : le trajet en navette du village partenaires (avenue Gustave Perreau) de la commune de Rivedoux à St-Martin-de-Ré (départ).

• Pour le format S : le trajet en navette du village partenaires (avenue Gustave Perreau) de la commune de Rivedoux à La Flotte (départ).

• La dotation coureur
• La sécurité
• Les différents ravitaillements tout au long de la course
• Les inscriptions seront closes au plus tard le 30 août 2027 sauf si les quotas prévus sont atteints avant.

Le tarif ne comprend pas les frais de gestion en ligne.
Le tarif ne comprend pas les frais de dossier si revente de l'inscriptions via la bourse aux dossards.

5. Retrait des dossards

Vendredi 17 septembre :
Chez notre partenaire **HONDA**

🕓 De 17h00 à 22h00

📍 10 rue d'Avignon, 17140 Lagord

Samedi 18 septembre :
Sur le village partenaires

🕙 De 10h00 à 14h00

📍 Esplanade de la Mer, 17940 Rivedoux-Plage

6. Horaires de rendez-vous, navettes et départs :

RDV navette (même lieu que le briefing) :
- 14h20 pour le format L
- 14h50 pour les formats M
- 15h05 pour les formats S

La navette est **obligatoire** et un pointage permettra à l'organisation de vérifier la présence de tous les concurrents.

Aucun transport personnel ne sera accepté sous peine de disqualification. **Le briefing** d'avant course sera donné le samedi 18 septembre sur le village partenaires, à Rivedoux-Plage à 13h50**.**

Départ des courses :

- **Format L** : 15h30 (Chemin de Corps de garde à Loix)
- **Format M** : 15h45 (Place du Bastion à St-Martin-de-Ré)
- **Format S** : 16h15 (Route de la pointe des barres à La Flotte)
- Jeunes 1 : 16h15
- Jeunes 2 : 16h30

7. Conditions d'annulation, de remboursement et de modification des inscriptions

7.1. Annulation par le participant et remboursement

Toute inscription est ferme et définitive. Les frais engagés par le participant ne sont pas remboursables, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant l'impossibilité de participer à l'épreuve, transmis à l'organisation **au plus tard le 15 août 2027**.

Les modalités de remboursement applicables dans ce cas sont soumises à validation par l'organisation.

7.2. Bourse aux dossards

Une bourse aux dossards sera mise à disposition des participants souhaitant revendre leur inscription, selon les modalités définies par l'organisation. Des frais de dossier seront appliqués pour chaque transaction, selon le format de course concerné :

- **Format S SOLO :** 10 €
- **Format S DUO :** 20 €
- **Format M SOLO :** 15 €
- **Format M DUO :** 30 €
- **Format L DUO :** 30 €

Toute revente devra obligatoirement passer par la bourse aux dossards officielle.

7.3. Modification des inscriptions

Aucun remboursement ni changement de format de course ou de binôme ne sera accepté après le **30 août 2027**.

Pour toute demande de changement d'équipier, dans un DUO, effectuée avant cette date, les participants devront contacter l'équipe organisatrice à l'adresse suivante : contact.reswimrun@gmail.com.

Toute modification reste soumise à l'accord de l'organisation et au respect des conditions de participation à l'épreuve.

7.4. Annulation ou interruption de l'épreuve par l'organisation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral, de décision ou de demande d'une autorité administrative, ou de toute autre circonstance indépendante de la volonté des organisateurs susceptible de compromettre la sécurité des participants, des bénévoles ou du public, l'organisation se réserve le droit de modifier, de reporter, d'annuler ou d'interrompre tout ou partie des épreuves.

Les conséquences de ces décisions sur les inscriptions, les remboursements et les éventuelles indemnisations seront déterminées conformément aux dispositions légales applicables et aux circonstances de l'événement.

8. Respect de la nature

Les sentiers et les alentours des postes de ravitaillement doivent être aussi propres après le passage des participants qu'avant leur passage.
Aucun gel ou ravitaillement personnel ayant des emballages ne sera accepté sur la course.
Une zone de propreté sera mise en place à chaque ravitaillement. Il est précisé dans l'article 10 que tout déchet jeté hors zone peut entraîner une disqualification.
Les concurrents devront boire et manger dans l'enceinte des postes de ravitaillement et utiliser leurs gobelets personnels.

9. Assistance personnelle

Les concurrents ne pourront pas recevoir d'aide de personnes extérieures à l'organisation, ce qui exclut toute assistance « volante » de type « lièvre », accompagnateurs, porteurs d'eau…

Pour rappel, la circulation à vélo est strictement interdite sur le sentier côtier. Tout contrevenant s'expose à une amende de 135 €, pouvant être dressée par les autorités compétentes.

10. Disqualification et pénalités

10.1. Pénalités

- Barrières horaires – Natations 9, 10 et 11. En cas de dépassement des barrières horaires, l'organisation se réserve le droit de refuser l'accès à la natation concernée pour des raisons de sécurité. Les participants devront alors rejoindre la section suivante en courant, en suivant le parcours prévu. Une pénalité de **20 minutes par natation non effectuée** sera appliquée.

Cette disposition s'applique uniquement lorsque la natation est supprimée à l'initiative de l'organisation. Tout refus volontaire d'effectuer une natation reste passible d'une disqualification, conformément à l'article 10.

- Utilisation de la longe sur la première portion de natation, où elle est interdite : pénalité de 20minutes.

10.2. Disqualification (DSQ)

Une équipe ou un participant pourra être disqualifié pour les motifs suivants :

- Non-respect des règles de natation :
    - **Un participant SOLO qui décide volontairement de ne pas effectuer une portion de natation sera disqualifié.**

- **En DUO, les deux équipiers doivent effectuer ensemble chaque portion de natation. Si un seul des deux nage, le binôme sera disqualifié.**
- **Les deux équipiers doivent franchir ensemble la ligne d'arrivée. Aucun binôme ne peut terminer seul, sous peine de disqualification.**

- Absence du dossard pendant l'épreuve.
- Absence d'un élément de l'équipement obligatoire pendant la course.
- Utilisation de matériel interdit (article 15).
- Pointage après la fermeture d'un poste de contrôle.
- Utilisation d'un moyen de transport.
- Non-assistance à un concurrent en difficulté.
- Dégradation de l'environnement ou abandon de déchets.
- Insultes, menaces ou comportements injurieux envers les bénévoles, les officiels ou l'organisation.
- Refus de se soumettre à un examen médical demandé pendant l'épreuve.
- État physique ou psychique jugé incompatible avec la poursuite de la course par le directeur de course, sur avis médical.
- Comportement dangereux ou détention répétée de matériel interdit.
- Non-respect du parcours balisé ou omission d'un poste de contrôle.

En cas d'abandon ou de disqualification, les participants seront rapatriés par la voiture-balai. Ceux qui souhaitent rentrer par leurs propres moyens devront impérativement en informer l'organisation (au bénévole le plus proche).

À leur retour, tous les participants concernés devront se présenter au village partenaires, sur la zone d'arrivée, afin de signaler leur retour et de restituer leur chasuble à l'organisation.

Tout comportement diffamatoire ou injurieux à l'égard de l'organisation pourra également entraîner des sanctions, pouvant aller jusqu'à une interdiction de participation aux éditions futures, sans préjudice des éventuelles poursuites judiciaires.

11. Barrières horaires SwimRun

- **Barrière horaire liée à la marée et à la luminosité :** en raison des conditions de marée et du coucher du soleil, l'organisation pourra interdire l'accès à certaines portions de natation pour des raisons de sécurité. Les participants concernés

pourront poursuivre la course en empruntant le parcours terrestre prévu, avec une pénalité de **20 minutes par portion de natation non effectuée**.

- **Barrières horaires éliminatoires :**
  - **Format L – Barrière horaire intermédiaire :** A partir de 18h30 l'entrée en natation 6 sera interdite et entraînera votre disqualification : rapatriement en voiture balai.
  - Barrière horaire natation 8 : 19h30 -> 20min pénalité
  - Barrière horaire natation 9 : 20h05 -> 20min pénalité
  - Barrière horaire natation 10 : 20h25 -> 20min pénalité
  - Barrière horaire natation 11 : 20h30 -> 20min pénalité
  - **Barrière horaire finale :** les participants franchissant la ligne d'arrivée après 20h35 ne seront pas classés.

12. Jury de la compétition

Les directeurs / directrices de course se réservent le droit de prendre une décision suivant « le bon sens » dans le cas où la situation spécifique n'est pas décrite dans le règlement. Une décision du jury est définitive et sans appel.

13. Droit à l'image

En participant à RéSwimRun, chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser les photographies et vidéos prises dans le cadre de l'épreuve pour la communication et la promotion de l'événement, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les professionnels de l'audiovisuel et de la photographie doivent obtenir une accréditation préalable auprès de l'organisation.

Toute commercialisation ou cession d'images à des partenaires privés ou à des chaînes de télévision est soumise à l'autorisation préalable de l'organisation.

14. Sécurité et assistance

La sécurité est assurée par des postes de contrôle et de ravitaillement, un dispositif médical et paramédical, des secouristes aquatiques et pédestres, des contrôleurs-signaleurs ainsi que des équipes de serre-file chargées de l'évacuation si nécessaire.

Les points de contrôle sont indiqués sur le site www.reswimrun.fr, à l'exception des contrôles inopinés.

En format DUO, les deux équipiers doivent rester l'un de l'autre pendant toute l'épreuve. Une liaison entre équipiers (type corde élastique) est autorisée, sauf sur la première portion de natation de chaque format, où elle est strictement interdite pour des raisons de sécurité.

15. Classement

Le chronométrage s'effectue entre le franchissement de la ligne de départ et celui de la ligne d'arrivée.

Pour chaque format de course en **DUO**, les trois premières équipes des catégories Hommes, Femmes et Mixtes seront récompensées.

Pour chaque format de course en **SOLO**, les trois premiers hommes et les trois premières femmes seront récompensés.

Seuls les participants et équipes respectant le présent règlement pourront être classés.

16. Vérification du matériel obligatoire au départ et pendant la course

Lors du départ, chaque participant devra présenter son matériel obligatoire et le conserver pendant toute la durée de l'épreuve.

Matériel obligatoire par participant

- Un sifflet plat.
- Des chaussures de sport, obligatoires pendant les portions de natation.
- Un gobelet pliable personnel (aucun gobelet ne sera fourni aux ravitaillements).

Matériel fourni par l'organisation

- Un dossard par participant.
- Une puce de chronométrage par équipe.
- Un bonnet de natation, obligatoire sur toutes les portions de natation.

Matériel autorisé

- Plaquettes de natation.
- Flotteur de type pull-buoy, dans la limite de dimensions de 40 × 30 × 20 cm.
- Lunettes de natation.
- Liaison entre les équipiers d'un même binôme, de type corde élastique, d'une longueur maximale de 4 mètres. Cette liaison est interdite sur la première portion de natation de chaque format.

Matériel interdit

Tout participant utilisant l'un des équipements suivants sera disqualifié :

- Flotteur ou appareil gonflable dépassant les dimensions de 40 × 30 × 20 cm.
- Tuba ou palmes.

- Tout matériel motorisé.

Réglementation relative aux combinaisons

- **Température de l'eau inférieure à 18 °C :** combinaison adaptée au SwimRun obligatoire. Tout participant n'en disposant pas ne pourra pas prendre le départ.
- **Température de l'eau comprise entre 18 °C inclus et 24 °C exclus :** combinaison non obligatoire, mais conseillée.
- **Température de l'eau égale ou supérieure à 24 °C :** combinaison interdite.

Contrôle du matériel

Un contrôle du matériel obligatoire sera effectué lors de la montée dans le bus. Des contrôles inopinés pourront également être réalisés par l'organisation à tout moment de l'épreuve.

Tout manquement aux obligations relatives au matériel pourra entraîner une disqualification, conformément à l'article 10 du présent règlement.

17. Postes de contrôle

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours et constituent des sites de pointages obligatoires pour les concurrents.
L'organisation se réserve le droit de placer des postes de contrôles inopinés.

18. Abandons

En format DUO, l'abandon d'un équipier entraîne automatiquement l'abandon de l'équipe.

Tout participant en situation d'abandon ou de disqualification doit impérativement se signaler au poste d'assistance le plus proche afin de faire neutraliser son dossard.

Le rapatriement vers la zone d'arrivée est assuré par la voiture-balai, uniquement depuis les points de ravitaillement prévus à cet effet et indiqués sur le site www.reswimrun.fr.

Les participants souhaitant rentrer par leurs propres moyens doivent obligatoirement en informer l'organisation.

Dans tous les cas, les participants concernés devront se présenter au village partenaires, sur la zone d'arrivée, afin de confirmer leur retour et de restituer leur chasuble à l'organisation.

Tout départ non signalé pourra entraîner le déclenchement de recherches et un refus d'inscription aux éditions ultérieures.

19. Parcours

Le parcours est balisé et doit être intégralement respecté. Tout non-respect du parcours ou passage manqué à un poste de contrôle pourra entraîner la disqualification.

Les informations pratiques (horaires de fermeture des postes, ravitaillements et postes de secours) sont communiquées par l'organisation.

Les entrées et sorties d'eau s'effectuent en milieu naturel, sans aménagement spécifique. Elles présentent des risques de coupures et de blessures liés notamment aux rochers et aux vagues. Chaque participant doit faire preuve de vigilance.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours à tout moment, notamment pour des raisons de sécurité ou liées aux conditions naturelles.

Les barrières horaires applicables sont précisées dans le présent règlement.

20. Secours

Une équipe de secouristes et un médecin seront mis en place par l'organisation. Ils assureront l'assistance médicale des participants.
Ils aviseront sans délai le directeur de course de l'inaptitude d'un participant à continuer l'épreuve.

21. Assurance

L'organisation a souscrit une assurance en responsabilité civile couvrant l'épreuve, par l'intermédiaire de la Fédération Française de Triathlon (licence manifestation), conformément aux garanties et conditions du contrat.

Chaque participant est invité à vérifier qu'il dispose d'une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels sa participation pourrait l'exposer.

En cas d'abandon, de disqualification pour dépassement des barrières horaires ou de décision médicale ou du directeur de course entraînant l'arrêt de la participation, le concurrent demeure responsable.

22. Assistance fournie par l'organisation pendant l'épreuve

Des ravitaillements liquides et solides seront proposés aux participants aux points définis par l'organisation et indiqués sur le site www.reswimrun.fr.

Toute l'équipe RéSwimRun vous remercie pour votre participation et votre confiance.

Nous vous souhaitons une belle préparation et avons hâte de vous retrouver pour partager ensemble une aventure sportive unique!

Bonne préparation à toutes et à tous, et rendez-vous sur la ligne de départ !

L'équipe du Ré SwimRun
contact.reswimrun@gmail.com